

33	33	29
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur		
971-2197357-202405300068-DE		
Accusé certifié exécutoire		
Réception par le préfet : 30/05/2024		
Publication : 30/05/2024		
Pour l'autorité compétente par délégation		
		

SAPOTILLE le Maire.

**Présents** : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M Bruno FELICIANNE ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

**Représentés** : M. Rodrigue MOULIN par Mme Christiane TREIL- ALBON  
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Gladys BURAT  
Mme Jacqueline BELFORT par Mme Anny GENIPA  
Mme Sylvie DAGONIA par M Bruno FELICIANNE  
M. Didier MARICEL par Mme Cindy ARNASSALON  
M. Remi BRUNO par M. Benjamin GRACCHUS

**Absents** : Mme Sonia MERCADIER ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS

**DELIBERATION N°2024/05/68**

**ANNULANT LA DELIBERATION N° 2024/02/28 CONCERNANT LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE LE 11 /02/2021**



## Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

### DECIDE

**ARTICLE 1-** : D'annuler la délibération N° 2024/02/28 concernant le lancement d'une procédure de modification n°1 du plan local d'urbanisme approuvé le 11 /02/2021

**ARTICLE 2** : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

**ARTICLE 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

**Adoptée par 25 voix 4 abstentions (Madame Annick ABELA ; Monsieur Benjamin GRACCHUS ; Monsieur Bruno REMI ; Madame Edwige BEMATOL)**

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAPOUILLE

